



La Camusière - 18 Rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN
Tél: 02 47 85 11 11
Fax: 02 47 85 11 12
Email : sudptt.36-37@wanadoo.fr
site : <http://sudptt36-37.org>

St Avertin le 24 juin 2014

SUD-PTT : 4 - TIBI : 0 !

Le pitoyable match judiciaire inauguré par le ci-devant Tibi, directeur de la DOTC Touraine-Berry, vient de donner son coup de sifflet final ce lundi 23 juin 2014 par une véritable déroute pour son équipe.

Depuis son arrivée Tibi n'a cessé de montrer sa hargne contre tous celles et ceux qui osaient s'opposer à lui. Marquage à la culotte, tirages de maillot en tous genres : cela s'est traduit soit par des procédures judiciaires directement diligentées par lui, soit, de façon plus sournoise, par certain-e-s de ces zéloteurs.

Ainsi Tibi premier nous a poursuivi en justice lors de la désignation de notre représentant au CHS-CT de NOD il y a 3 ans. Il a perdu devant le tribunal d'instance de Tours : **1-0 !**

Pas content, notre Tibi a fait appel en cassation. Il a perdu devant le tribunal de Paris et La Poste a été condamnée à nous verser 2000 euros : **2-0 !!**

Parti sur sa splendide lancée, le capitaine Tibi a poursuivi en nous attaquant devant le tribunal correctionnel de Tours suite à une brève parue dans notre "Sudversif" de juillet 2011.

Suite à cette décision et avec un acharnement arbitraire, notre équipe militante a dû répondre à **11** convocations (ça ne s'invente pas...) devant les services de police ! Une perquisition a même été effectuée dans nos locaux ! Et l'hébergeur de notre site internet a été convoqué par la PJ de Toulouse dans le cadre de l'enquête ! Une véritable affaire d'Etat ! Entre temps, le Tribunal Administratif d'Orléans annule la sanction prise par Tibi à l'encontre de notre camarade Didier Céchella (Tours Marceau) et condamne même La Poste à près de 3000 euros de dommages et intérêts : **3-0 !!!**

C'est cette même sanction qui avait été à l'origine de la brève incriminée parue dans notre "Sudversif".

Après trois ans d'acharnement judiciaire, le tribunal de Tours a donné son arbitrage clair : Notre camarade Pascal Routy, en tant qu'ex secrétaire départemental de SUD-PTT, est relaxé par le Tribunal de Tours.

...Et 4-0 !!!!

Cette décision s'inscrit dans une logique : Celle de garantir la liberté d'expression syndicale que nous avons ici utilisé pour dénoncer l'autoritarisme et le cynisme, cette même liberté de critique que Tibi et ses lieutenants veulent opprimer. C'est un nouveau revers pour Tibi. A l'arrivée, l'addition commence à

être salée ; une vraie valise : des dizaines de policiers mobilisés lors de nos trois rassemblements de soutien, des dizaines d'heures d'audition, un tribunal mobilisé pendant des heures sur le sujet, des milliers d'euros dépensés par La Poste pour payer les frais d'avocat à sa majesté Tibi.

On se rappelle que La DOTC avait beaucoup communiqué dans les services pour essayer de nous mettre hors jeu et descendre notre syndicat. On se demande qu'est-ce qu'il vont pouvoir désormais inventer pour nous "enfonce". Si Tibi avait un minimum de fair play, devant ces défaites répétées, il devrait avoir l'élégance de remettre sa démission... Et de rester dans le bus !

Mais le fair play et lui... On se souvient des soupçons odieux d'antisémitisme qu'il a osé colporter, y compris au cours de l'audience à Tours, à notre rencontre. Comment peut-on avoir à ce point une méconnaissance idéologique et politique des fondamentaux antiraciste et antifasciste de SUD-PTT 36-37 ? Il aurait pu botter en touche ! Non ?... Alors Carton rouge !

Certains de ses coéquipiers ont voulu l'imiter dans la foulée : A Amboise, l'avant centre Bobin (DET) a porté plainte à notre rencontre, à Joué Les Tours, le DET, Mauchien (demi relayeur), multiplie les pressions contre Pascal Routy et vient de lui infliger un blâme injustifié.

Même LA représentante FO (la coupeuse de citrons) y est allée de sa plainte pour faire plaisir à son entraîneur...

Tout cela doit cesser. Cette nouvelle victoire judiciaire ne sera à pas la dernière. Puisque La Poste a décidé de tenter de nous agresser judiciairement, nous avons déclenché, sur ce terrain là, un match retour, et nous allons le gagner ! A force de jongler avec la répression à tout va, une plainte collective des facteurs-trices a été déposée contre Bobin à Amboise, une plainte individuelle a été déposée contre Mauchien à Joué : encore 2 pénaltys à transformer !

Tous ces tacles par derrière doivent se payer un jour ou l'autre. Tout est question de patience...

En attendant, la coupe est déjà bien pleine !

